

Département du Rhône  
COMMUNE DE MARENNES

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 16 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre le seize juillet, le Conseil Municipal de la Commune de MARENNES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil de Marennes sous la présidence de Monsieur Timotéo ABELLAN, Maire de la commune.

Date de convocation 12 juillet 2024  
Nombre de présents : 15

Date d'affichage 12 juillet 2024  
Nombre de votants : 16

Etaient présents : Timotéo ABELLAN

Mmes Sylvie GABRIEL, Sandra BULLION, Sandrine BOURACHOT, Christina BLANC, Patricia CRISTINI, Marion PECHOUX, Noëlle MORCILLO, Sophie RAYMOND, Gabrielle THIVARD  
MM Gérald COSTE, David CARLIER, Jonathan COMMARMOND, Alexandre DESCOLLONGES, Jean-Luc SAUZE.

Etai(en)t excusé(s):

Anselme GABRIEL a donné pouvoir à Sylvie GABRIEL  
Sylvain DELOME

Etai(en)t absent (s):

Noelle MORCILLO a été nommée secrétaire de séance.

---

Conformément à l'article L2121.15 du code Général des Collectivités locales, il convient de désigner une secrétaire de séance. Le conseil Municipal désigne à l'unanimité Noelle MORCILLO, conseillère municipale, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Timotéo ABELLAN, propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil du 18 juin 2024. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Timotéo ABELLAN invite l'assemblée à passer à l'ordre du jour du conseil municipal du 16 juillet 2024.

**REHABILITATION MAISON PLACE DU CHAMPS DE MARS  
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT 4 CHARPENTE BOIS /  
COUVERTURE**

**VU** le code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 22-03-04 en date du 12 avril 2022 approuvant la réhabilitation de la maison de maître de propriété communale, située place du Champs de Mars;

**Vu** la délibération n° 23-10-01 en date du 05 décembre 2023 attribuant les marchés de travaux pour la réhabilitation de la maison de maître de propriété communale, située place du Champs de Mars;

**Considérant** que ce projet de réhabilitation consiste en la création d'une surface commerciale en RDC et de deux logements de type T3 en R+1 et R+2 ;

**Considérant** le permis de construire délivré en date du 14 juin 2022 ;

**Considérant** que dans le cadre de la réalisation des travaux il a été constaté que :

- La couverture actuelle était abimée et présentait des traces d'infiltration ;

**Considérant** que les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux et que ces travaux supplémentaires sont rendus nécessaires par des circonstances imprévues ;

N° MARCHE		E		C
20232104	CTION D'UN BATIMENT COMMUNAL MERCE ET 2 LOGEMENTS LOT 4 E BOIS / COUVERTURE	TOITURES e charly 69390 VOURLES		
AVENANT n°1	de la couverture existante, ent des chevrons et de la volige qui ite, réalisation d'une nouvelle avec écran sous toiture	TOITURES e charly 69390 VOURLES		
		MONTANT lot 04		

**Considérant** que cet avenant représente une augmentation du montant initial du marché du lot 04 CHARPENTE BOIS COUVERTURE de 43,79 % ;

**Considérant** que le cout total actualisé des marchés de travaux liés à cette opération s'élève à 564 455,08 € soit 677 346,10€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux lot4 CHARPENTE BOIS / COUVERTURE, attribué à la société CHARROIN TOITURE, comme présenté ci-dessous :

N° MARCHE		E		C
20232104	CTION D'UN BATIMENT COMMUNAL MERCE ET 2 LOGEMENTS LOT 4 E BOIS / COUVERTURE	TOITURES e charly 69390 VOURLES		
AVENANT n°1	de la couverture existante, ent des chevrons et de la volige qui le réalisation d'une nouvelle couverture sous toiture	TOITURES e charly 69390 VOURLES		
		MONTANT lot 04		

- **INDIQUE** que le cout total des marchés de travaux liés à cette opération s'élève à 564 455,08 € soit 677 346,10€ TTC;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant n°1 au marché de travaux lot4 CHARPENTE BOIS / COUVERTURE et toutes pièces nécessaires à sa bonne exécution.

- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 au chapitre 23

## ECOLE ELEMENTAIRE : CONVENTION DE PARTENARIAT ASSOCIATION LES PAPILLONS

**Considérant** le souhait de la commune, de conventionner pour l'installation à l'école élémentaire, à compter de la rentrée 2024-2025, d'une boîte aux lettres destinée à recueillir la parole des enfants victimes de violences ;

**Considérant** qu'afin de définir les modalités de collaboration entre la commune et l'association les papillons, une convention a été établie ;

**Considérant** que seule l'association est responsable du traitement des données ;

**Considérant** que la convention est conclue pour une durée d'une année, renouvelable avant le 15 aout de chaque année ;

*Sandra BULLION précise que la boîte aux lettres sera installée dans le couloir de l'école élémentaire. Elle sera accompagnée d'une signalétique à destination des enfants et de formulaires. Les enfants seront informés durant le temps periscolaire, lors de la semaine de la rentrée des classes en septembre prochain.*

*La boîte aux lettres sera relevée deux fois par semaine par les services de la mairie.*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente délibération établie entre la Commune de Marennes et l'association les papillons fixant les modalités d'intervention de l'association afin de recueillir la parole des enfants victimes de violences ;
- **DIT** qu'au titre de l'année scolaire 2024-2025, le montant sera de 250 €uros. Sur les années suivantes, ce montant pourra être actualisé.
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au BP 2024

### DECISIONS

05.24	24-juin-24	Mme PILOT - avenant 1 contrat de bail - Local technique	20,00 €	20,00 €
-------	------------	---	---------	---------

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

7	6928120240007	14/06/2024	D 1565 D 1570 D 1547	00ha02a88ca 00ha02a89ca 00ha01a82ca	NON - 14/06/2024
8	69281240008	27/06/2024	C 2240 C 2387	00ha02a45ca 00ha11a78ca	NON - 28/06/2024

### MOUVEMENTS DE CREDITS

SANS OBJET

### QUESTIONS DIVERSES

#### CEREMONIE DU PREMIER ARBRE : NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE :

*Timotéo ABELLAN indique que la cérémonie du premier arbre de la nouvelle école élémentaire aura lieu le 14 septembre 2024 à 11h.*

#### POLICE INTERCOMMUNALE :

*Timotéo ABELLAN informe le conseil de la mise en œuvre de la police intercommunale de Mions sur le territoire de Marennes. Composé de 13 agents municipaux, la PM mutualisée interviendra sur les communes de Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu, Chaponnay et Marennes. Leurs missions porteront sur des contrôles*

*de vitesse, des patrouilles le soir ou la nuit, l'opération tranquillité vacances, le soutien lors de manifestation communale ou diverses interventions à la demande des administrés. ...  
Ils travailleront en partenariat avec la gendarmerie de Corbas.*

TRAITEMENT DES BIODECHETS.

*A la rentrée 2024-2025, la société ECOVALIM va récupérer les biodéchets du restaurant scolaire pour qu'ils soient traités et offrent une revalorisation matière.*

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h50.

Le Maire,  
Timotéo ABELIAN

La Secrétaire de Séance  
Noëlle MORCILLO

